

Délibération 2018 CS 27 du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet : CONVENTION INTERPARC TOURISME 2017/2019 8 PNR DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR : APPROBATION DU PROGRAMME D' ACTIONS INTITULE « DEVELOPPEMENT D'UNE OFFRE TOURISTIQUE PARC NATUREL REGIONAL EN REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR » ET DE SON PLAN DE FINANCEMENT POUR 2 ANS

L'an deux mille dix-huit et le 20 février à 17h, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 14 février, se sont réunis à la Maison du Parc à Apt sous la présidence de Dominique SANTONI.

Le quorum était atteint avec 55 présents (42) ou représentés (13) pour 49 requis.

Etaient présents :

Mesdames Marie-Christine KADLER, Geneviève JEAN, Valérie DELONNETTE, Jacqueline COMBE, Christiane NAJI, Sabine GATIN, Michelle WOLFF, Mireille BOR, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Paule DAPRES, Gisèle MAGNE, Catherine SERRA, Danielle BRUN, Dominique SANTONI, Noëlle TRINQUIER

Messieurs Mickaël CAVALIER, Gino MORELLO, Fernand PEREZ, Serge SYLVESTRE, Alain GUEYDON, André BERGER, Christian AUTAUD, Alessandro POZZO, Jacques DECUIGNIERES (aux titres de La Bastidonne et de CCPAL) , Michel BINOIS, Jean-Pierre LEROUX, Jean BRIEUSSEL, Claude BADO, Alain CAHOUR, André BOUFFIER, Alain DEILLE, Bernard FRAYSSINET, Jean-Daniel DUVAL, Jérôme DE LUCA, François DUPOUX, Frédéric BLACHERE, Daniel LECORNEC, Jean-Pierre PEYRON, Ludovic BONNET, Serge SARDELLA, Stéphane SAUVAGEON

Avaient donné pouvoir :

Mesdames

Stéphanie NEGREL à Christian AUTARD
Nadine SARTE-BARANCOURT à Gisèle MAGNE
Anne-Marie CHEYREZY à Sabine GATIN
Yolande PRIMO à Alain DEILLE
Marie-Claire FEREOUX à Valérie DELONNETTE
Roselyne GIAI-GIANETTI à Stéphane SAUVAGEON
Geneviève RECUBERT à Gino MORELLO

Messieurs

Michel RUFFINATI à Geneviève JEAN
Hélian RAVARY à Mireille BOR
Didier PERELLO à Alain CAHOUR
Sylvain LERREDE à Paule DAPRES
Pierre BENAS à Mickaël CAVALIER
Pierre POURCIN à André BERGER

Etaient excusés

Mesdames Claudette SAINT-MARTIN, Nathalie CZIMER-SYLVESTRE, Jacqueline BOUYAC

Messieurs Philippe DAUMAS, Julien AUBERT, Jean-Bernard MION

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex
Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • www.parcduluberon.fr

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 et notamment son Orientation C.2 : Mettre en œuvre les pratiques d'un tourisme durable ;

Vu la convention Interparcs intitulée « Programme d'actions : Développement d'une offre touristique *Parc naturel régional* en Provence-Alpes-Côte d'Azur », liant la région et les parcs des Alpilles et du Luberon, co-chefs de file pour l'ensemble des 7 parcs naturels régionaux, pour laquelle une délibération a été prise par le Comité Syndical du parc du Luberon en date du 18 mai 2017 (Délibération N°2017 CS 47 : Action mutualisée interparc tourisme 2017/2020 : demande de subvention pour « Développement d'une offre touristique *Parc naturel régional* en Provence-Alpes-Côte d'Azur »)

Considérant que

- dans le cadre d'une démarche interparcs initiée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dès 2008, l'ensemble des Parcs naturels régionaux travaillent sur un projet commun visant à faire des territoires de Parcs des destinations reconnues en matière de tourisme durable et en particulier d'écotourisme et de tourisme de nature,
- le Plan de croissance de l'économie touristique qui traduit le Schéma Régional de Développement Touristique 2017/2022 de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur prévoit de favoriser le développement de l'écotourisme, du tourisme de nature et d'un tourisme exemplaire,
- l'ensemble des Parcs et la Région ont la volonté commune de structurer, qualifier, valoriser l'offre inter parcs autour de filières en cohérence avec les valeurs des Parcs naturels régionaux mais aussi de développer et rendre visible une offre touristique « Parc naturel régional »,
- l'ensemble des Parcs reconnaissent la nécessité de poursuivre et de consolider la dynamique mutualisée d'animation et de coordination du réseau interparcs tourisme en lien avec la Région et les autres partenaires afin de répondre aux enjeux et aux priorités définis par la nouvelle politique régionale en faveur des parcs naturels régionaux d'une part et le plan de croissance de l'économie touristique d'autre part ;
- une convention, intitulée « Programme d'actions : Développement d'une offre touristique *Parc naturel régional* en Provence-Alpes-Côte d'Azur », acte en 2017 le soutien financier pour deux ans de la Région à la démarche collective de portage assurée par les Parcs des Alpilles et du Luberon pour le compte des 7 Parcs naturels régionaux ;
- le parc naturel régional de la Sainte-Baume créé depuis (**Décret n° 2017-1716 du 20 décembre 2017**) souhaite s'associer à cette démarche.
- conformément à cette convention liant la Région et les Parcs des Alpilles et du Luberon, la démarche collective de portage se traduit par des missions communes sur les territoires des Parcs réalisés par deux agents (1,7 ETP) des frais de fonctionnement afférents et de la commande publique en lien avec ces missions ;
- la présente convention qui sera signée entre les 8 Parcs, permet de bien établir les modalités de coopération et l'organisation globale du dispositif.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la Convention « Projet interparc tourisme : Développement d'une offre touristique *Parc naturel régional* en région Provence-Alpes-Côte d'Azur » entre les 8 parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur, son programme d'actions et le plan de financement pour 2 ans (2017/2019) associé à cette opération ainsi que les évolutions susceptibles d'intervenir sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses n'en soit pas modifié et le montant de participation du Parc d'un montant de 11 525 € d'ingénierie pas augmenté.

- **AUTORISE** le Président à signer la convention et tout document nécessaire à la mise en application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,



La Présidente,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Dominique Santoni", written over a horizontal line.

Dominique SANTONI

Nombre d'annexe(s) jointe(s) : 1

- Convention